

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>18.04.2024</b>
Thema	<b>Wirtschaftspolitik</b>
Schlagworte	<b>Wettbewerb</b>
Akteure	<b>Schilliger, Peter (fdp/plr, LU) NR/CN</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ackermann, Marco  
Zumbach, David  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Zumbach, David; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, Wettbewerb, 2015 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 18.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Wirtschaftspolitik	1
Wettbewerb	1
Wirtschaftsordnung	1

# Abkürzungsverzeichnis

**WAK-NR** Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats  
**BGBM** Bundesgesetz über den Binnenmarkt  
**WEKO** Wettbewerbskommission

---

**CER-CN** Commission de l'économie et des redevances du Conseil national  
**LMI** Loi fédérale sur le marché intérieur  
**COMCO** Commission de la concurrence

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

#### Wettbewerb

#### POSTULAT

DATUM: 18.12.2015  
DAVID ZUMBACH

In der Wintersession 2015 nahm der Nationalrat diskussionslos ein Postulat Schilliger (fdp, LU) an, das den Bundesrat beauftragte, zu untersuchen, in welcher Weise staatsnahe Unternehmen privatwirtschaftliche Akteure konkurrenzieren und mit welchen Folgen dies verbunden ist. Der Bundesrat sprach sich für die Annahme des Vorstosses aus, wies gleichzeitig aber darauf hin, dass er die **Wettbewerbsituation zwischen staatsnahen und privaten Unternehmen** nur einzelfallweise werde prüfen können.<sup>1</sup>

#### BERICHT

DATUM: 05.06.2018  
MARCO ACKERMANN

Nachdem der Bundesrat im Dezember 2017 einen **Bericht zur Frage von Wettbewerbsverzerrungen durch staatliche Unternehmen** in Erfüllung der beiden angenommenen Postulate der FDP-Fraktion (Po. 12.4172) und von Peter Schilliger (fdp, LU; Po. 15.3880) präsentiert hatte, schrieb der Nationalrat das Postulat der FDP-Fraktion im Juni 2018 stillschweigend ab.<sup>2</sup>

#### PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 25.02.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la Confédération, les cantons et les communes sont actifs dans la vie économique par l'intermédiaire d'une participation dans les entreprises, Peter Schilliger (plr, LU) estime que ces entreprises reliées aux institutions publiques, par l'intermédiaire d'une participation financière ou après une privatisation, tirent des avantages compétitifs de leur situation. Grâce, notamment, à des situations de monopoles ou des subventionnements croisées, ces entreprises faussent la concurrence sur le marché libre. Par conséquent, le parlementaire lucernois a déposé une initiative parlementaire qui vise une modification de la loi sur le marché intérieur (LMI). Un nouvel alinéa 8 à l'article 2 préciserait que **les entreprises publiques, de même que les entreprises privées à qui sont octroyées des concessions publiques, doivent être soumises à des conditions de concurrence similaire que les entreprises privées**. Selon l'initiative, la commission de la concurrence (COMCO) serait chargée du contrôle, et les cantons et communes devraient publier annuellement leur stratégie du propriétaire afin de renforcer la transparence.

La commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a donné suite à l'initiative par 15 voix contre 10. Bien que la commission estime que la proposition de Peter Schilliger (plr, LU) ne soit pas optimale, elle souligne l'importance d'intervenir afin de garantir une concurrence équitable au sein du marché économique helvétique. Cette initiative a été débattue en parallèle de l'initiative parlementaire 17.517 du sénateur Fournier (vs, PDC), de la motion 19.3236 du sénateur Rieder (pdc, VS) et de la motion 19.3238 du parlementaire Caroni (plr, AR).<sup>3</sup>

### Wirtschaftsordnung

#### POSTULAT

DATUM: 06.03.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le sénateur Noser (fdp/plr, ZH) a demandé un rapport sur les risques de distorsion de concurrence engendrés par les **aides d'Etat**. L'objectif est de renforcer la transparence et d'étudier les corrélations potentielles entre les aides d'Etat **et les distorsions de marché**. L'auteur du postulat base son argumentation sur l'article 94 de la Constitution. Cet article, appelé aussi principe de l'ordre économique, interdit les atteintes à la concurrence afin d'assurer la liberté économique. Selon l'auteur du postulat, certaines aides d'Etat ne respecteraient pas cet article constitutionnel. De plus, Ruedi Noser (fdp/plr, ZH) estime qu'un tel rapport se positionnerait comme un complément adéquat au postulat Schilliger (fdp/plr, LU). Pour appuyer sa requête, l'auteur cite plusieurs exemples comme l'interdiction de cabotage sur les bus de longue distance qui protège les CFF, l'interdiction pour les camions de circuler la nuit sauf exception pour la Poste suisse ou encore la redevance radio et télévision reversée à la SSR. De son côté, le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat. En effet, il rappelle qu'aucune définition de la notion d'aide d'Etat n'existe à l'heure actuelle ce qui complique fortement la tâche du rapport demandé et que plusieurs objets parlementaires sur des pratiques ponctuelles ont déjà été déposés et qu'il est donc plus judicieux de se concentrer sur ces objets. Le Conseil des Etats a rejeté le postulat par 31 voix contre

10. <sup>4</sup>

- 
- 1) AB NR, 2015, S. 2292.
  - 2) BBI 2018, S. 2279; Bericht BR vom 8.12.17
  - 3) Communiqué de presse CER-CN, 27.02.2019
  - 4) BO CE, 2017, pp.92 s.; AZ, 20.3.17